

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### **UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE**

**Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **Mardi 29 avril 2025 à 9 heures** à l'hôtel « Radisson Blu », sis Avenue Mohamed V, à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'exercice 2024.
2. Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions et opérations réglementées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n°2016-48.
6. Affectation des résultats de l'Exercice 2024.
7. Distribution des dividendes au titre de l'exercice 2024.
8. Fixation du montant des jetons de présence pour les administrateurs au titre de l'exercice 2024.
9. Renouvellement de mandats d'Administrateurs.
10. Nomination d'un Administrateur.
11. Pouvoirs pour formalités.

---

#### **POUVOIR**

Je/Nous soussigné(s),.....

propriétaire(s) de ..... actions de l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, donne(ons) par le présent pouvoir à :

M/Mme.....pour me(nous) représenter à ladite Assemblée convoquée pour le Mardi 29 Avril 2025 à 09 heures à l'hôtel «Radisson Blu» sis Anenue Mohamed V , à Tunis.

En conséquence, il pourra assister à la réunion de ladite Assemblée et à celles qui pourraient avoir lieu ultérieurement pour défaut de quorum, signer toutes feuilles de présence, prendre part à toutes délibérations, émettre tous avis et voter sur les questions portées à l'ordre du jour, et généralement faire le nécessaire.

Fait à ....., le.....

Mandant\*

(\*) Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé - Bon pour pouvoir »

\_\_Signature légalisée pour les mandants personnes physiques

## PROJET DE RESOLUTIONS AGO

### UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2025.

#### **Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque UBCI au titre de l'exercice 2024, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels, approuve le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque et les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

#### **Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre des conventions réglementées relatives à l'exercice 2024, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été présentées et prend acte des opérations réalisées en 2024 dans le cadre des conventions antérieures approuvées par le Conseil d'administration .

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

#### **Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2024.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

#### **Quatrième Résolution :**

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 qui s'élève à 54.092.760,651 Dinars comme suit :

<b>Bénéfices 2024</b>	<b>54 092 760,651</b>
(-) Réserves Pour Réinvestissement Exonérés	25 000 000,000
<b>Premier Reliquat</b>	<b>29 092 760,651</b>
(-) Dividendes à servir au titre de l'exercice 2024	25 001 911,250
<b>Deuxième Reliquat</b>	<b>4 090 849,401</b>
(-) Report à Nouveau	4 090 849,401

Soit un dividende brut de 1,250 Dinar par action, lequel sera mis en paiement à partir du 07/05/2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

**Cinquième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport d'activité du groupe UBCI ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2024, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

**Sixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer une enveloppe de 475.000 Dinars brute aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

Les membres des comités réglementaires percevront en sus une rémunération globale de 90.000 Dinars brute au titre du même exercice 2024.

La répartition entre les membres de ces deux enveloppes s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

**Septième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Hassine DOGHRI est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

**Huitième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Mme Sonya BOURICHA est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

**Neuvième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de nommer Mme Laureen KOUASSI OLSEN en qualité d'Administrateur, et ce, pour une durée de trois (3) ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

**Dixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....